

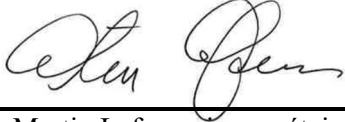
Société de gestion de la rivière Matane inc.

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle

Les membres 2021 de la Société de gestion de la rivière Matane sont invités à l'assemblée générale annuelle de l'organisme. Celle-ci sera tenue en ligne le **mercredi 27 avril 2022 à 18h30** via la plateforme ZOOM.

Notice to members 2021 of the Société de gestion de la rivière Matane that the Annual General Meeting will be held by web conference on April 27, 2022 at 6:30 pm.

Fait à Matane le 23 mars 2022



M. Martin Lefrançois, secrétaire de la corporation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présentation du CA
3. Nomination du président(e) et du secrétaire d'assemblée
4. Constatation du quorum
5. Adoption de l'avis de convocation
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Adoption du procès-verbal de la dernière AGA du 28 avril 2021
8. Présentation du rapport du président
9. Présentation des états financiers et rapport du professionnel en exercice indépendant
10. Nomination du professionnel en exercice indépendant pour le prochain exercice financier
11. Présentation du rapport de la direction
12. Présentation de la tarification des droits de pêche et des modalités pour 2022
13. Période de questions
14. Élections
15. Levée de l'assemblée

Inscription obligatoire

Pour assister à l'AGA, vous devez obligatoirement vous inscrire via notre site web (www.rivierematane.com) sous l'onglet « Actualités ».

La date limite pour vous inscrire est le 24 avril 2022.

Le 25 avril 2022, nous vous enverrons un courriel avec le lien ZOOM pour vous brancher à la rencontre ainsi que la procédure à suivre. Attention, il est possible que ce courriel tombe dans vos courriels indésirables. Veuillez surveiller cette boîte courriel avant de communiquer avec nous.



Grille tarifaire saison 2022

Droit d'accès secteurs 1-3-5-7 (taxes incluses)			
	15 juin au 15 septembre		16 septembre au 30 septembre
	Journée complète	Demi-journée (à partir de midi)	Journée complète
Résident	53,00 \$	39,75 \$	39,75 \$
Résident membre	43,00 \$	32,25 \$	32,25 \$
Non-résident	80,25 \$	60,19 \$	60,19 \$
Non-résident membre	70,25 \$	52,69 \$	52,69 \$
17 ans et moins et étudiant de 21 ans et moins	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Droit d'accès secteur 1 (taxes incluses)	
15 juin au 30 septembre	
Résident	28,25 \$
Résident membre	23,25 \$
Non-résident	30,75 \$
Non-résident membre	25,75 \$
17 ans et moins et étudiant de 21 ans et moins	Gratuit

Droit d'accès secteurs 1 et 2 (taxes incluses)	
1er juin au 14 juin	
Résident	10,00 \$
Résident membre	10,00 \$
Non-résident	12,50 \$
Non-résident membre	12,50 \$
17 ans et moins et étudiant de 21 ans et moins	Gratuit

Droit d'accès secteurs contingentés 2, 4, 6 ou 8 (taxes incluses)	
15 juin au 30 septembre	
Résident	91,50 \$
Résident membre	81,50 \$
Non-résident	137,25 \$
Non-résident membre	127,25 \$

Note 1 Secteur 2 : le droit d'accès inclut également les secteurs 1-3-5-7.
Note 2 15 juin au 30 juin : les pêcheurs des secteurs 4, 6 et 8 ont accès gratuitement aux secteurs 1-3-5-7.
Note 3 Du mardi suivant la fête du Travail jusqu'au 30 septembre, les pêcheurs des secteurs 4, 6 et 8 ont accès gratuitement aux secteurs 1-3-5-7.
Note 4 Perche partagée gratuite pour 1 enfant de moins de 18 ans qui accompagne un adulte titulaire de perches en secteurs contingentés et qui pêche sur le permis de pêche de cet adulte (droit d'accès obligatoire pour l'adulte et l'enfant. Quota journalier partagé également).

Nouveauté Droit d'accès secteur 1 aval seulement (taxes incluses)	
15 juin au 30 septembre	
Résident	10,00 \$
Non résident	12,50 \$
17 ans et moins et étudiant de 21 ans et moins	Gratuit

Note : Un pêcheur qui a déjà un droit d'accès quotidien pour n'importe quel autre secteur de la rivière a accès gratuitement au secteur 1 aval.